

## Cynophilie

## 1 500 chiens pour faire le show à Mulhouse

L'association canine territoriale du Haut-Rhin organise deux expositions, une nationale et une internationale, les 6 et 7 avril au Parc Expo à Mulhouse. Quelque 1 500 chiens sont attendus à ce grand rendez-vous départemental.

Tout le monde pense, à raison, avoir le meilleur des chiens. Mais quand il s'agit de juger de beauté et de conformité aux standards de la race, il faut passer l'épreuve de l'exposition canine. Épreuve dont certains sont friands. Il est vrai que ce genre de rassemblement permet d'avoir une idée des qualités physiques de son chien, en comparaison avec ses congénères de la même race. Les expositions sont aussi un lieu de rencontre pour des éleveurs et des propriétaires passionnés qui se connaissent, parfois, ou font connaissance en parlant de leur animal préféré.

Pour les organisateurs, un tel événement est aussi l'occasion de réunir les membres de nombreux clubs canins,

qui viennent comme bénévoles pour assurer la logistique et l'animation.

## Concours des jeunes présentateurs

Un tel rendez-vous va avoir lieu à Mulhouse les 6 et 7 avril, au Parc Expo. Il sera organisé par l'Association canine territoriale du Haut-Rhin. Quelque 1 500 chiens de plus de 250 races sont attendus pendant le week-end. Le samedi aura lieu une grande exposition nationale avec attribution du CACS (certificat d'aptitude de conformité au standard). Parmi tous les participants, une trentaine de races seront plus particulièrement mises à l'honneur lors de « spéciales », qui permettent de rassembler davantage de concurrents. Sont attendus pour ce premier jour des bouviers et des kelpies australiens, des chihuahuas, mudis, bergers des Pyrénées, teckels, bouledogues français...

Le dimanche sera la journée de l'exposition internationale avec attribution du Cacib (certificat d'aptitude au championnat international

de beauté). Là encore, de nombreuses « spéciales » de races sont au programme.

Pour profiter du spectacle, il est conseillé de venir tôt, pour assister aux jugements qui commencent à 9 h et se poursuivent jusqu'à 14 h.

À partir de 14 h 30, les présentations auront lieu uniquement sur le ring d'honneur, pour les meilleurs chiens de chaque race. Un nouveau jugement aura alors lieu pour trouver le meilleur de chaque groupe - bergers et bouviers ; terriers ; spitz et chiens primitifs... - et, finalement, pour décerner le prix du meilleur chien de l'exposition.

Le ring d'honneur sera aussi le lieu du concours des jeunes présentateurs : les jeunes de 6 à 17 ans peuvent en effet eux aussi apprendre les règles pour mettre en valeur leur chien.

## Rencontrer les éleveurs

En plus des jugements, le public pourra assister à des démonstrations de dog dancing et de *hoopers* (un nouveau sport canin), et décou-



Une exposition canine nationale et une exposition internationale ont lieu à Mulhouse les 6 et 7 avril. Photo archives Darek Szuster

vrir l'activité des chiens visiteurs. Pour les enfants, de 9 h à 13 h, un jeu baptisé « mène ton enquête » permettra de découvrir les races de façon ludique en élucidant des énigmes. Des stands de nourriture ou de matériel pour les chiens seront présents pendant l'exposition.

Le programme sera sensiblement le même lors des deux jours du show. Attention, les chiens non-inscrits ne sont pas admis à l'entrée. Par ailleurs, il n'y aura pas de vente de chiots mais l'exposition est le lieu idéal pour rencontrer des éleveurs.

• I.L.

Les expositions canines ont lieu le samedi 6 et le dimanche 7 avril au Parc Expo, 120 rue Lefebvre à Mulhouse. Ouvert de 9 h à 17 h. Tarif : 5 €. Gratuit pour les moins de 14 ans. Renseignements complémentaires sur le site : association canine territoriale du Haut-Rhin

## Robotique

## First Lego® League à Altkirch : en route pour la finale nationale !

Altkirch a accueilli l'Open d'Alsace de la First Lego® League. Cette compétition de robotique a vu quinze équipes s'affronter autour de différentes épreuves bien définies.

Organisé par Eric Hueber (représentant l'IUT de Mulhouse), Nadine Caudwell (représentant le lycée Mermoz et la Cordée de la Réussite des décrocheuses d'informaticienne 68) et Marline Demay (représentant l'IESF et le Kids Lab), l'Open d'Alsace de la First Lego® League a réuni 15 équipes de jeunes de 9 à 16 ans originaires d'Alsace, d'Allemagne ou encore de Suisse.

Tous étaient en compétition samedi 16 mars à la Halle au blé d'Altkirch grâce au soutien de nombreux partenaires dont la Ville d'Altkirch et la société Siemens de Haguenau.

Les participants, qui se préparent depuis plusieurs mois, se

sont affrontés autour de quatre épreuves : une épreuve de robotique, une épreuve projet, un challenge reconnaissant l'esprit d'équipe et le « Tech Challenge ». À leur issue, le total des points marqués venait définir le classement général.

Pour la deuxième année consécutive, c'est une équipe 100% féminine qui s'est démarquée « Night Hunter » du collège des

Trois-Pays de Hégenheim. Elle a remporté la compétition devant une autre équipe du même collège « Hagan'Art » et « R'bots23 », du collège Jean XXIII de Mulhouse. Les deux premières équipes se sont qualifiées par la même occasion pour la finale nationale de la First Lego® League à Nantes fin mars.

• Audrey Fischer

## Les résultats ► Podium et par épreuve

Classement général :  
 ► Champion d'Alsace : Night Hunter (collège des Trois-Pays - Hégenheim)  
 ► 2<sup>e</sup> : Hagan'Art (collège des Trois-Pays - Hégenheim)  
 ► 3<sup>e</sup> : R'bots23 (collège Jean XXIII - Mulhouse)  
 Gagnants par épreuve :  
 ► Prix du match de robotique : R'bots23 (collège Jean XXIII - Mulhouse)

Prix du projet : Hagan'Art (collège des Trois-Pays - Hégenheim)  
 Prix de l'esprit d'équipe : BrickForce 99 (Brickonaute - Mulhouse)  
 Prix du Tech Challenge : Robotique Forlen (collège Georges-Forlen - Saint-Louis)  
 Prix du fair-play : équipe Eco Legoliens (collège Gérard de Nerval - Village-Neuf)



L'équipe féminine « Night Hunter » du collège des Trois Pays de Hégenheim a remporté l'Open d'Alsace de la First Lego® League. Photo Audrey Fischer

## Justice

## Mulhouse : « expédition punitive » à domicile sur fond de jalousie

Deux femmes, trois hommes et une bagarre avec un « objet tranchant » à 6 h du matin, dans l'appartement de l'une des protagonistes, à Mulhouse. Dans ce dossier, certains comparants sont à la fois prévenus et victimes. Ils étaient jugés par le tribunal de Mulhouse le jeudi 28 mars pour violation de domicile et/ou violences.

L'histoire implique cinq individus. Mais le jeudi 28 mars devant le tribunal judiciaire de Mulhouse, ils ne sont que quatre. On leur reproche pour certains une violation de domicile et des violences commises en réunion, pour d'autres seulement le premier délit ou uniquement le second. Cette affaire s'apparente à une expédition punitive, résumera la représentante du ministère public, Jouwaïda Rachiq.

Le 23 juillet 2023, Sarah\* était dans son appartement mulhousien avec son compagnon, Lofti, quand ils ont entendu frapper à la porte. Il est 6 h du matin et une voix de femme se présente comme une voisine affirme qu'il y a urgence. C'est un leurre et l'on ne connaît pas les motivations de cette prévenue, absente à l'audience (elle sera condamnée à trois mois de prison avec sursis pour cette manœuvre). Les deux hommes avec elle, Frédéric et Jordan (ils sont cousins), alcoolisés, entrent alors en confrontation avec Lofti. Des coups sont échangés et un « objet tranchant » est utilisé par Lofti. « Un tesson de bouteille d'alcool », soutiendra-t-il, « une lame », dira Sarah, affirmant pour la première fois face aux juges que ce n'était pas elle qui maniait l'arme, mais son conjoint du moment. Une respon-

sabilité jusqu'ici assumée car, selon l'avocate de la prévenue âgée de 22 ans, « elle ne voulait pas que Lofti soit expulsé du territoire ». La bagarre va à Sarah des bleus et griffures.

## Déjà condamné pour violences conjugales

Jordan, lui, a été blessé au dos. Il est l'ancien compagnon de Sarah et ce matin-là, il voulait « récupérer des affaires ». Faisant ainsi fi de sa condamnation, deux mois plus tôt, pour violences conjugales et de l'interdiction qui lui était faite de paraître au domicile de son ex-petite amie. « Vous ne prendriez pas le risque de révoquer votre sursis pour récupérer des affaires. Il y avait quelque chose de plus viscéral derrière cette démarche », lui oppose la présidente, Tiffany Gamain. Manifestement agacé, le Mulhousien de 25 ans bougonne, peine à faire profil bas. « Vous avez été condamné ! Donc vous rasez les murs, monsieur ! », gronde Tiffany Gamain. Celui-ci de rétorquer : « Ce n'est pas un sans-papiers qui va me dire où je dois aller dans mon pays. » Il est aussitôt interpellé par la présidente et repris par son avocat.

## Trois peines de prison ferme

Cette dernière, M<sup>e</sup> Camille Gaudineau, parlera de « stigmatisation » à l'égard de son client, mentionnant « ses limites » [il a la reconnaissance de travailleur handicapé]. Lui, arguant qu'il travaille, a cessé de boire de l'alcool et fréquente une salle de sport. Avec la révocation du sursis précédent (5 mois), Jordan Hils est condamné à un an de prison fer-

me, qu'il pourra effectuer sous bracelet électronique. Il a l'obligation de travailler et l'interdiction d'entrer en contact avec Sarah et Lofti.

Dans cette affaire, c'est Frédéric Stempien qui a écoppé de la plus importante blessure physique. Une plaie au visage encore visible. Le prévenu de 23 ans, deux mentions au casier judiciaire, voit également la révocation intégrale de son sursis. Il est condamné à dix mois de prison, aménageable sous bracelet électronique. Les mêmes interdictions lui sont faites que son cousin.

Depuis cette altercation, Lofti Daiboun Sahel a été incarcéré pour d'autres faits de violences. L'homme de 25 ans, en séjour irrégulier, fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Dans le box, il se défend seul, assisté d'une interprète : « Je ne les connaissais pas, j'étais bougonne, peine à faire profil bas. » Sa peine : un an ferme, l'interdiction de détention une arme pendant cinq ans. Il doit verser 2 000 € à Frédéric pour le préjudice esthétique et 300 € à Jordan pour le préjudice moral.

Présentée par son avocate, M<sup>e</sup> Yosune Echaniz, comme « la véritable victime », Sarah explique à la barre, se tortillant les mains : « Depuis cet été, mon relationnel est compliqué, j'ai du mal à m'exprimer. » La jeune femme, soutenue au quotidien par une association et la mission locale, est relaxée. Frédéric et Jordan devront lui verser chacun 500 € pour les violences et 200 €, chacun, pour la violation de domicile (idem pour la prévenue absente).

• Caroline Anfossi

\* Le prénom a été modifié